



LES ANSES D'ARLET

Information

Chaque mois, vous devez retourner en Mairie un registre journalier par hébergement avant le 10 du mois suivant, soit :

- ◇ Déclaration de Janvier.....entre le 1er et le 10 Février 2018
- ◇ Déclaration de Février.....entre le 1er et le 10 Mars 2018
- ◇ etc...
- ◇ Déclaration de Décembre...entre le 1er et le 10 Janvier 2018.

Propriétaire

Nom/Prénom

Adresse (où vous écrire) / CP / Ville :

Tél.: Portable :

Email :

Fax :

(des exemplaires de ce document sont téléchargeables sur le site www.ville-ansedarlet.fr)

Hébergement

Adresse de l'hébergement :

Capacité du meublé: (nombre de personnes)

Appartement Maison

Sélectionnez la catégorie de votre hébergement...

Cocher	Classement	Tarif à appliquer par adulte et par nuitée* (C)
<input type="checkbox"/>	Non classé	0,55 €
<input type="checkbox"/>	2*	0,77 €
<input type="checkbox"/>	3*	0,99 €



Périodes de location (Mentionner le mois concerné ici)		Nombre d'adulte	Nombre de personnes exonérées et motif**	Nombre de nuits	Montant de la taxe
(détaillez les dates d'arrivée et de départ de chaque famille)		(A)		(B)	(A) x (B) x (C)
Du	Au				
Du	Au				
Du	Au				
Du	Au				
Du	Au				
Du	Au				
Du	Au				
Du	Au				
Du	Au				

Cocher	Classement	Tarif à appliquer par adulte et par nuitée* (C)
<input type="checkbox"/>	Non classé	0,55 €
<input type="checkbox"/>	2*	0,77 €
<input type="checkbox"/>	3*	0,99 €



Périodes de location (Mentionner le mois concerné ici)		Nombre d'adultes	Nombre de personnes exonérées et motif**	Nombre de nuits	Montant de la taxe
(détaillez les dates d'arrivée et de départ de <u>chaque</u> famille)		(A)		(B)	(A) x (B) x (C)
Du	Au				
Du	Au				
Du	Au				
Du	Au				
Du	Au				
Du	Au				
Du	Au				
Du	Au				
Du	Au				
Du	Au				
Du	Au				
Du	Au				
Du	Au				
Du	Au				
Du	Au				
TOTAL QUE JE DÉCLARE					(Calculer le total des colonnes)
A remplir par le service		Taxe revenant à la commune			Taxe additionnelle

Merci de cocher la (les) case (s) si vous êtes dans une des situations suivantes :

Je n'ai pas loué mon meublé pendant cette période

Je cesse définitivement de louer mon meublé pour la raison suivante :

Mon meublé est géré par l'agence immobilière suivante :

Important : à retourner même s'il n'y a pas eu de location. Dans ce cas **noter 0€ et le retourner au service.**

Période de perception : 1er janvier au 31 décembre 2018

*Tarif fixés par délibération du Conseil Municipal du 06 juin 2016 et délibération de l'assemblée départementale

**Voir fiche « à l'attention des logeurs » dans la partie « exonération »

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations contenues dans cet état et m'engage à prévenir le service Initiatives Locales et Développement Economique pour tout changement de situation.

Date/Nom/Signature obligatoire